

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91
Email : mairie@chartainvilliers.FR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération n° 01/ 2026**

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2025

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Janine CHEUL, Danielle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, David CHOLLEY, Serge DROIT et Thierry GARNIER

Madame Janine CHEUL a été élue secrétaire de séance.

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le Compte financier Unique met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que M. Tanty, 1^{er} adjoint a été désigner pour présider la séance

Considérant que Mr Boutin, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Tanty, 1^{er} adjoint et qu'il n'a pas pris part au vote.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		résultat de clôture
DEPENSES	479.398,53	+291.531,47€
RECETTES	770.930	

INVESTISSEMENT		résultat de clôture
DEPENSES	155.471,17€	+67.744.80€
RECETTES	223.215,97€	

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

Après s'être fait présenter les résultats de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le CFU de l'année 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

